

stupéfiants, mais aussi pour la contrebande de certaines substances psychotropes, comme l'atteste le fait que les quantités de cristaux de méthamphétamine saisies aux Palaos ont atteint 3 à 7 kg en moyenne par an au cours des dernières années et que l'on a saisi dans ce pays et à Guam de la méthamphétamine se présentant sous cette forme qui avait été fabriquée aux Philippines.

568. On observe actuellement une augmentation des saisies et de l'abus de MDMA (ecstasy) dans tous les pays de la région. Comme les années antérieures, la MDMA saisie provient surtout d'Europe occidentale, bien que, dans quelques cas, les services australiens de détection et de répression aient démantelé des laboratoires fabriquant cette substance. L'Organe prie instamment les gouvernements des pays de la région de rester vigilants de manière à empêcher l'implantation sur leur territoire de la fabrication de cette substance et de coopérer avec les pays de provenance de l'ecstasy afin de détecter et de prévenir le trafic de cette substance.

569. En Nouvelle-Zélande, le trafic de LSD, essentiellement acheminé par courrier depuis l'Europe et la côte ouest de l'Amérique du Nord, ainsi que l'abus de cette substance, bien que demeurant un problème grave, se seraient stabilisés en 2000.

(Signé) Hamid Ghodse

Président

(Signé) Philip O. Emafo

Rapporteur

(Signé) Herbert Schaepe

Secrétaire

Vienne, le 15 novembre 2001

#### Notes

<sup>1</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 8 à 23.

<sup>2</sup> *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne,*

*25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).

<sup>3</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 23.

<sup>4</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 241.

<sup>5</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.1), par. 30, 100 et 133 à 137.

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1019, n° 14956.

<sup>7</sup> Cette définition pratique retenue par le Conseil de coopération douanière (également appelé Organisation mondiale des douanes) couvre non seulement les ordinateurs, mais aussi la téléphonie, les cartes de paiement électronique, etc.

<sup>8</sup> Ministère de la justice des États-Unis, site Web de la Drug Enforcement Administration: « <http://www.usdoj.gov/dea/programs/cfp.htm> ».

<sup>9</sup> D. R. Marshall, Administrateur par intérim de la Drug Enforcement Administration, déclaration devant le Sous-Comité pour l'hémisphère occidental, Comité des relations internationales, Chambre des représentants des États-Unis, 3 mars 1999: « <http://www.usdoj.gov/dea/pubs/cngrtest/ct990303.htm> ».

<sup>10</sup> Organisation des États américains, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, *Evaluation of Progress in Drug Control: Hemispheric Report 1999-2000* (Washington, D.C., décembre 2000).

<sup>11</sup> D. R. Marshall, Administrateur par intérim de la Drug Enforcement Administration, déclaration devant le Sous-Comité pour la criminalité, Comité judiciaire, Chambre des représentants des États-Unis, 29 juillet 1999: « <http://www.house.gov/judiciary/mars0729.htm> ».

<sup>12</sup> "New Colombian smugglers hold tech advantage", *Washington Post*, 15 novembre 1999.

<sup>13</sup> « [http://www.apbnews.com/newscenter/internetcrime/2000/05/26/pharmacy0526\\_01.html](http://www.apbnews.com/newscenter/internetcrime/2000/05/26/pharmacy0526_01.html) ».

<sup>14</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 8 à 23.

<sup>15</sup> Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, "Rapport sur les typologies du blanchiment de capitaux, 2000-2001", Paris, 1<sup>er</sup> février 2001.

<sup>16</sup> National Criminal Intelligence Service, "Project Trawler: crime on the information highways", juin 1999, at « <http://www.cyber-rights.org/documents/trawler/htm> ».

- 17 McConnell International, "Cyber crime ... and punishment? Archaic laws threaten global information", décembre 2000, « [www.mcconnellinternational.com/services/securitylawproject.cfm](http://www.mcconnellinternational.com/services/securitylawproject.cfm) ».
- 18 K. H. Tan, "Prosecuting foreign-based computer crime: international law and technology collide", présenté au "Symposium on the Rule of Law in the Global Village", Palerme (Italie), 12-14 décembre 2000.
- 19 "Délits liés à l'utilisation du réseau informatique: document de base pour l'atelier sur les crimes liés au réseau informatique" (A/CONF.187/10), par. 37.
- 20 McConnell International, "Cyber crime ... and punishment? Archaic laws threaten global information", décembre 2000, « [www.mcconnellinternational.com/services/securitylawproject.cfm](http://www.mcconnellinternational.com/services/securitylawproject.cfm) ».
- 21 Dorothy D. Denning et William E. Baugh, Jr., "Encryption and evolving technologies as tools of organized crime and terrorism", 1997: « <http://www.cs.georgetown.edu/~denning/crypto/oct-rpt.txt> ».
- 22 United Kingdom, Cabinet Office, "Encryption and law enforcement", mai 1999: « <http://www.cabinet-office.gov.uk/innovation/1999/pdf/report.pdf> ».
- 23 Conseil de l'Europe, *Série des Traités européens*, n° 185.
- 24 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 8 à 23.
- 25 D. M. Kerr, Sous-Directeur de la Division des laboratoires du FBI, déclaration devant le Sous-Comité sur la Constitution. Comité sur le système judiciaire, Chambre des représentants des États-Unis, 24 juillet 2000: « <http://www.fbi.gov/congress/congress00/kerr072400.htm> ».
- 26 D. M. Kerr, Sous-Directeur de la Division des laboratoires du FBI, déclaration devant le Comité sur le système judiciaire, Sénat des États-Unis, 6 septembre 2000: « <http://www.fbi.gov/congress/congress00/kerr060900.htm> ».
- 27 C. Callanan, "Between freedom and control: dilemmas of Internet service providers", présenté au "Symposium on the Rule of Law in the Global Village", Palerme (Italie), 12-14 décembre 2000.
- 28 "Conclusions de l'étude sur les mesures efficaces à prendre pour prévenir les délits liés à la haute technologie et à l'informatique et lutter contre ces délits: Rapport du Secrétaire général" (E/CN.15/2001/4).
- 29 *Revue internationale de politique criminelle*, n°s 43 et 44 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.IV.5).
- 30 Voir "Délits liés à l'utilisation du réseau informatique: document de base pour l'atelier sur les crimes liés au réseau informatique" (A/CONF.187/10).
- 31 Voir "Conclusions de l'étude sur les mesures efficaces à prendre pour prévenir les délits liés à la haute technologie et à l'informatique et lutter contre ces délits: Rapport du Secrétaire général" (E/CN.15/2001/4).
- 32 « <http://birmingham.g8summit.gov.uk/prebham/washington.1297.shtml> ».
- 33 « <http://www.g7.utoronto.ca/> ».
- 34 Décision n° 276/1999/EC du 25 janvier 1999.
- 35 Résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I.
- 36 Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.
- 37 *Ibid.*, vol. 976, n° 14152.
- 38 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.1).
- 39 Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14151.
- 40 Compétence: article 12.
- 41 Voir *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.1), par. 111 et 112; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.4), par. 49 à 52.
- 42 Voir *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 100 à 105; *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.1), par. 105 à 110; *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.3), par. 40 à 50; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes:*

- Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.4), par. 40 à 48.
- <sup>43</sup> Il est possible, par ce moyen, de se procurer sur ordonnance des quantités très largement supérieures à celles réellement nécessaires à des fins thérapeutiques sur une période d'une année.
- <sup>44</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000...*, par. 98.
- <sup>45</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.4).
- <sup>46</sup> Ibid.
- <sup>47</sup> Ibid.
- <sup>48</sup> Les autorités compétentes de l'Allemagne, de la Belgique, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie ainsi que de la Commission européenne ont participé à la table ronde. Celles des Pays-Bas, où la plupart des saisies de précurseurs de MDMA (ecstasy) sont opérées, étaient également invitées, mais n'ont pas pu assister à la réunion.
- <sup>49</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1998...*, par. 105 à 107.
- <sup>50</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000...*, par. 119 à 127.
- <sup>51</sup> Ibid.
- <sup>52</sup> Ibid., par. 146 à 150.
- <sup>53</sup> *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2002 – Statistiques pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/F/S.02.XI.2).
- <sup>54</sup> Voir, par exemple, le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 1 à 50.
- <sup>55</sup> WHO/EDM/QSM/2000.4.
- <sup>56</sup> Voir *Substances psychotropes: Statistiques pour 2000 – Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/F/S.02.XI.3).
- <sup>57</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1998...*, p. 89.
- <sup>58</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. LXXXI, p. 317.
- <sup>59</sup> Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie.
- <sup>60</sup> Voir, par exemple, le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.XI.1), p. 238.
- <sup>61</sup> Appelée Lancang Jiang en Chine.
- <sup>62</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999...*, par. 176 et 177.
- <sup>63</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 448 et 484.
- <sup>64</sup> Ibid., par. 463.
- <sup>65</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999...*, par. 452.
- <sup>66</sup> Ibid., par. 446.
- <sup>67</sup> Voir, notamment, le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.1), par. 177.
- <sup>68</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999...*, par. 176 et 177.
- <sup>69</sup> Ibid.